

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN  
**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Zone d'Aménagement Concerté Parc Valmy - Acquisition de voies et d'espaces verts sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Engagement des formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal**

Monsieur Pribetich au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 21 mars et 27 juin 2002, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a déclaré d'intérêt communautaire la future Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Parc Valmy, d'une superficie d'environ 46,3 hectares, et a décidé d'en confier l'aménagement et la commercialisation à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD).

Aujourd'hui, des voies et des espaces publics de ce secteur présentent les caractéristiques techniques et un état d'entretien permettant leur incorporation dans le domaine public communal.

Il est proposé d'acquérir sur la SEMAAD ces emprises foncières d'une superficie totale d'environ 84 352 m<sup>2</sup>, moyennant la somme symbolique de 5 € et d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition par la Ville sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise représentée par Monsieur Thierry Coursin, Directeur général - 8, rue Marcel Dassault - 21000 Dijon, des emprises foncières en nature de voies et d'espaces verts, situées dans la Zone d'Aménagement Concerté Parc Valmy, cadastrées section AC n<sup>os</sup> 3, 9, 188, 195, 200, 218, 220, 221, 223, 228, 231, 234, 239, 244, 248, 250, 256, 257, 259, 261, 263, 264, 266, 268, 270, 271, 273, 275, 279, 281, 284, 288, 290, 291, 297, 300, 302, 304, 306, 308, 333, 395, 398, 400, 402, 403, 404, 406, 408, 414, 442, 450, 451, 453, 456, 457, 459, 473p, 475, et section AE n<sup>os</sup> 89, 202, 205, 213, 216, 217, 218, 228, 639, 642, 648, 650, 652, 655, 657, 662, 663, 666, 669, 670, 682, 684, 686, 688, 689, 691, 693, 695, 697, 699, 702, 706, 707, 710, 734, 736, 738, 739, 742, 743, 746, 747, 750, d'une superficie totale d'environ 84 352 m<sup>2</sup>, moyennant la somme symbolique de 5 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3 - décider d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal des emprises foncières en nature de voirie ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**